

PROJET R4D

*Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent
dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo*

RAPPORT TOGO

LE SYSTEME EDUCATIF ET D'ORIENTATION (SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE) AU TOGO ET LEUR ADEQUATION AUX BESOINS DES USAGERS

**Paboussoum Pari, Yawo A. Holu, Pazambadi Kazimna,
Masamaéso Tchonda, & Akila Alfa**

MAI 2020

Note aux lecteurs

Ce rapport est rédigé dans le cadre du projet r4d « Adapting and strengthening educational guidance and career counseling to promote decent work in two West-African countries : Burkina Faso and Togo [Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo]. Le projet s'inscrit dans le *Programme suisse pour la recherche, dédié aux enjeux mondiaux de développement (Swiss Programme for Research on Global Issues for Development - r4d)* financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Fonds national suisse (FNS) - subvention n° IZ08Z0_177295.

Citer le présent rapport comme suit :

Pari, P., Holu, Y. A., Kazimna, P., Tchonda, M. & Alfa, A. (2020). *Le système éducatif et d'orientation (scolaire et professionnelle) au Togo et leur adéquation aux besoins des usagers*. Rapport produit dans le cadre du projet r4d « Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo ». Université de Lomé, Lomé, Togo.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé..... | 4 |
| Introduction..... | 5 |
| I- Description du système éducatif togolais et son adéquation au marché de l'emploi et aux besoins des populations | 5 |
| 1.1- Description du système éducatif Togo..... | 5 |
| 1.1.1- Système éducatif togolais lors de la période coloniale | 5 |
| 1.1.2 - Ecole togolaise après les indépendances..... | 6 |
| 1.1.3- Principes et objectifs de la réforme de 1975 | 6 |
| 1.1.4- Profil du citoyen à former (réforme de 1975) | 7 |
| 1.1.5- Ordres d'enseignement..... | 7 |
| 1.1.6- Structures de l'enseignement | 7 |
| 1.1.6.1- Enseignement primaire..... | 7 |
| 1.1.6.2-Enseignement secondaire | 8 |
| 1.1.6.3- Enseignement supérieur | 9 |
| 1.1.7- Système d'évaluation | 9 |
| 1.1.7.1- Système d'évaluation dans l'enseignement primaire | 9 |
| 1.1.7.2- Système d'évaluation au premier et au second cycle du secondaire | 9 |
| 1.1.7.3- Système d'évaluation au niveau de l'enseignement supérieur (Université)..... | 10 |
| 1.1.8- Alphabétisation et éducation non formelle..... | 11 |
| 1.1.9- Organisation administrative | 12 |
| 1.1.10 -Financement | 13 |
| 1.1.10.1- Sources internes | 13 |
| 1.1.10.2- Sources externes..... | 13 |
| 1.2- Adéquation du système éducatif au marché de l'emploi et aux besoins des populations | 16 |
| II- Description du système d'orientation scolaire et professionnelle togolais et son adéquation au marché de l'emploi et aux besoins des populations | 19 |
| 2.1- Description du système d'orientation scolaire et professionnelle togolais | 19 |
| 2.1.1- Historique de l'orientation scolaire au Togo..... | 19 |
| 2.1.2 - Paliers d'orientation | 21 |
| 2.2- Adéquation du système d'orientation scolaire et professionnelle togolais au marché de l'emploi et aux besoins des populations | 24 |
| Conclusion..... | 24 |
| Références | 26 |

Résumé

Le système éducatif togolais doit sa forme actuelle à la réforme de 1975. Il est subdivisé en trois grandes parties : l'enseignement primaire, qui comprend deux niveaux : l'éducation préscolaire et l'école primaire. La fin de l'enseignement primaire est sanctionnée par l'examen de Certificat d'Études du Premier Degré (CEPD). L'enseignement secondaire (secondaire 1), dispensé dans les collèges d'enseignement général et les collèges d'enseignement technique (des collèges d'enseignement agricole, artistique et artisanal, ou des centres régionaux d'enseignement technique et de la formation professionnelle), reçoit les diplômés du premier degré pour un enseignement de quatre ans sanctionné par le brevet d'étude du second cycle (BEPC). Au secondaire 2, l'enseignement est dispensé dans les lycées d'enseignement général, les lycées d'enseignement technique et les écoles professionnelles spécialisées. Cet ordre d'enseignement est sanctionné par le baccalauréat de l'enseignement général et celui de l'enseignement technique.

Au Togo, il existe deux Universités publiques (l'Université de Lomé et l'Université de Kara), des écoles nationales et des établissements privés. Avec la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur lancée en 2008, l'enseignement supérieur a basculé dans le LMD qui est un système d'enseignement composé d'une architecture en trois grades (Licence, Master, Doctorat).

Il est à noter que le système éducatif n'a pas un impact très positif sur le marché de l'emploi avec une forte croissance démographique qui accélère l'afflux des jeunes sur le marché du travail. Le sous-emploi rural, les activités informelles urbaines, le chômage, composent le paysage de l'emploi au Togo.

Le service d'orientation a, lui aussi, subi plusieurs mutations. Aujourd'hui, c'est le Centre National d'Information et d'Orientation Scolaires et Professionnelles (CNIOSP), créé Conformément aux dispositions de l'arrêté n°087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010, qui fait office de structure d'orientation. Le fonctionnement de ce centre tient compte des dispositions prises par la réforme de 1975 en matière d'orientation.

L'orientation qui devrait baliser la voie aux sortants du système éducatif reste fragilisée par le nombre faible de conseillers devant accompagner le système éducatif au Togo. Ces conseillers sont en nombre très insuffisant pour une population en pleine croissance.

Introduction

Après les indépendances, les autorités togolaises ont procédé à une réorganisation du système éducatif émanant de la colonisation. Entre 1960 et 1975, des aménagements ont été faits pour donner un cachet national valorisant le système éducatif. L'apothéose de cette réforme semble être survenue par la grande réforme de 1975, supposée être désormais le fil conducteur du système éducatif au Togo. Malgré les efforts réalisés, cette réforme n'a pas pu apporter les résultats escomptés. La grande partie des lignes conductrices soulignées par la réforme n'a pas été amorcée. Finalement, cette réforme fut quasiment abandonnée au début des années 1980 à cause des difficultés économiques du pays. Cette situation aura pour conséquence la persistance des difficultés diagnostiquées avant ladite réforme. L'Orientation scolaire et professionnelle qui est l'un des aspects fondamentaux de la réforme à peine amorcée, a connu également un débrayage et reste de nos jours à l'état embryonnaire.

L'année 2015, qui est une année charnière où les nations unies ont consacré la fin des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le début des Objectifs de Développement Durable (ODD), indique que le pays vient d'achever plus d'un demi-siècle de parcours politique, économique et social. Ce parcours, dense et riche, est révélateur non seulement d'efforts pour créer les meilleures conditions de développement économique et social (notamment le développement du capital humain à travers l'éducation) mais aussi de faiblesses qui n'ont pas permis d'atteindre le niveau de performance recherché.

L'objectif de ce rapport est de faire l'état des lieux des systèmes éducatif et d'orientation scolaire et professionnelle au Togo et de montrer le lien avec le marché du travail et les besoins des populations.

I- Description du système éducatif togolais et son adéquation au marché de l'emploi et aux besoins des populations

1.1- Description du système éducatif Togoais

1.1.1 -Système éducatif togolais lors de la période coloniale

Plusieurs études se sont intéressées à l'éducation coloniale au Togo (Assima-Kpatcha, Marguerat & Sebald, 2005 ; Gayibor, 1997 ; Komlan, 1981). La première école serait ouverte à Petit-Popo (actuelle ville d'Aného) vers 1842 par un Togolais nommé Georges Akuété Zankli Lawson 1^{er}, un commerçant influent de la ville. De cette initiative personnelle de Zankli, serait, ainsi née la première école au Togo. Dans cette école, l'enseignement était dispensé en Mina (langue locale) et en Anglais. Visitant la ville d'Aného le mardi 28 mars 1843, Thomas Birch Freeman, pasteur de la Mission Méthodiste John Wesley de Freetown (Sierra Leone) fut surpris de découvrir une école sur les côtes togolaises. Des enseignants qualifiés furent envoyés de Lagos (Nigéria) et de Freetown (Sierra Leone) pour soutenir Akuété Zankli Lawson dans sa tâche de scolarisation des populations togolaises. Des missionnaires arrivèrent plus tard pour renforcer ce processus permettant d'accueillir les familles qui exprimaient la demande de scolarisation des individus de tout âge.

Jusque-là, aucun système éducatif proprement structuré n'avait été institué. La première institutionnalisation du système éducatif fut celle de la colonisation allemande qui établit une première organisation de l'école togolaise. En Effet, le gouverneur allemand Julius von Zech, en 1903 redéfinit alors d'une part les objectifs de cette éducation à dominance confessionnelle, et d'autre part, améliora les structures pour mieux répondre aux nouveaux objectifs. Il organisa l'enseignement en école d'enfants, école de village, école de station qui menaient soit au séminaire (école de formation des religieux), soit à une école professionnelle, de perfectionnement ou à une école complémentaire.

Quant à la période de la colonisation française, elle sera marquée essentiellement par la réforme opérée par le gouverneur Bonnacarrère (arrêté du 4 septembre 1922). Cette réforme va structurer l'école en école de village, école rurale ou régionale, l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel pouvant ouvrir l'accès à l'enseignement régional de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Cette réforme sera marquée par l'introduction des diplômes d'État dont le Certificat d'Études Primaires (CEP).

1.1.2 - Ecole togolaise après les indépendances

Après les indépendances, le Togo va prendre en charge son système éducatif. Cette réappropriation sera matérialisée par la Réforme de l'enseignement de 1975 (ordonnance n° 16 du 6 mai 1975) qui demeure jusqu'aujourd'hui le cadre général qui organise et structure l'école togolaise en définissant ses finalités, ses méthodes, ses moyens, son organisation. En effet, l'avènement de l'indépendance exigea des nouvelles autorités togolaises, la nécessité de réorganiser le système d'enseignement issu de la colonisation.

Avec la réforme de l'enseignement de 1975, le système éducatif togolais a subi une restructuration. Cette réforme avait pour vision de limiter au strict minimum les échecs. Il comprend quatre degrés. Le 1^{er} degré (les jardins d'enfant et l'école primaire) ; le 2^{ème} degré (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) le 3^{ème} degré (Les lycées : Seconde, première ; terminale et les écoles spécialisées) et le 4^{ème} degré (grandes écoles et facultés ...).

Le système éducatif togolais comporte deux types d'éducation : le formel et le non formel. Avec la réforme, l'école nouvelle est réorganisée et comprend aujourd'hui le primaire, le secondaire et l'université.

1.1.3- Principes et objectifs de la réforme de 1975

« Les principes et les objectifs généraux accordent en premier lieu une priorité à la démocratisation de l'enseignement qui donne des chances égales pour tous ; ensuite, à la construction d'un système scolaire rentable grâce à la formation et la motivation des enseignants, la fourniture de matériels pédagogiques et l'adoption d'une pédagogie active et participante ; enfin, à l'adaptation de l'école aux réalités du pays et son orientation vers une plus grande professionnalisation » (UNESCO, 2010, p. 2). Ces objectifs sont toujours en vigueur.

1.1.4- Profil du citoyen à former

Selon la réforme de 1975, l'école doit former des individus sains, équilibrés et épanouis dans toutes les dimensions. Elle doit permettre la formation de l'esprit critique, base de toute culture moderne. Pour cela, toutes les idéologies pourront s'y exprimer librement sans recherche de prosélytisme. Enfin, en confrontant l'orientation scolaire et les prévisions des plans de développement, l'école adaptera sa production aux besoins du développement rapide du pays. L'école doit constituer un système dynamique au service du développement national tout en permettant la libération de dynamismes inemployés ainsi que la familiarisation avec les exigences de la productivité. Le citoyen ainsi formé, sera équilibré, ouvert d'esprit, capable de s'adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d'initiatives et apte à agir sur le milieu pour le transformer.

1.1.5- Ordres d'enseignement

On distingue deux ordres d'enseignement :

- l'enseignement public qui relève du pouvoir central ;
- l'enseignement privé, comprenant deux sous-ordres (le privé confessionnel, puis le privé laïc – commercial).

L'enseignement privé confessionnel est organisé par les confessions religieuses et comporte les écoles catholiques, protestantes, méthodistes et islamiques. L'enseignement laïc est aux mains des opérateurs économiques privés.

Les écoles d'initiative locale (EDIL), apparues à la fin de la décennie 1980 sont en fait des écoles communautaires (de nécessité palliant souvent le manque d'écoles publiques officielles) que l'on peut classer par défaut dans les écoles privées laïques.

1.1.6- Structures de l'enseignement

Les structures de l'enseignement au Togo relèvent toujours de la réforme de 1975, et modifiées en 2005. Les niveaux (cursus) d'éducation ou d'enseignement se présentent comme décrits dans les sections qui vont suivre.

1.1.6.1- Enseignement primaire

Il comprend deux niveaux : l'éducation préscolaire et l'école primaire. L'accès est gratuit dans les écoles officielles.

Enseignement préscolaire

L'éducation préscolaire formelle est dispensée dans les jardins d'enfants qui accueillent les enfants à partir de 2 ans révolus pendant trois ans. L'enseignement préscolaire n'est pas obligatoire. Il est essentiellement assuré dans des crèches, des garderies, des pouponnières, des centres d'éveil de la petite enfance et des villages SOS.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire concerne les enfants âgés de 5-6 ans révolus ; d'une durée de six ans, et est organisé en trois cycles d'une durée de deux ans chacun. On distingue alors, les cours

préparatoires première année (CP1) et deuxième année (CP2). Ces classes sont suivies des cours élémentaires première année (CE1) et deuxième année (CE2), pour finir avec les cours moyens première année (CM1) et deuxième année (CM2). La fin de la deuxième année du cours moyen est sanctionnée par l'examen de Certificat d'Etudes du Premier Degré (CEPD).

1.1.6.2- Enseignement secondaire

L'enseignement du deuxième degré, dispensé dans les collèges d'enseignement général et les collèges d'enseignement technique (des collèges d'enseignement agricole, artistique et artisanal, ou des centres régionaux d'enseignement technique et de la formation professionnelle), reçoit les diplômés du premier degré pour un enseignement de quatre ans sanctionné par le brevet d'étude du second cycle (BEPC), soit par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Le premier cycle du secondaire général comprend : un cycle d'observation d'une durée de deux ans (6^{ème} et 5^{ème}) qui est le tronc commun de toutes les sections de cet ordre d'enseignement, et un cycle d'orientation (4^{ème} et 3^{ème}). Les diplômés du deuxième degré accèdent à l'enseignement du troisième degré (lycée) après étude des bulletins de notes. L'enseignement se donne pendant trois ans dans les lycées d'enseignement général, les lycées d'enseignement technique et les écoles professionnelles spécialisées. L'enseignement du troisième degré est sanctionné par le baccalauréat de l'enseignement général et celui de l'enseignement technique (deuxième partie). Le lycée d'enseignement technique offre également un cycle court d'une durée de deux ans, sanctionné par le brevet d'études professionnelles (BEP).

L'enseignement technique et la formation professionnelle

L'enseignement technique et la formation professionnelle commencent au niveau secondaire au sein du système.

➤ La formation professionnelle

À ce niveau, il est recruté, sur concours, des élèves ayant validé la classe de 4^{ème} au moins qui sont formés pour 3 ans au CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), puis 2 ans au BEP (Brevet d'Études Professionnelle) ou BT (Brevet de technicien). Les spécialités sont :

- dans la filière industrielle : génie civil, mécanique auto, mécanique générale, carrosserie auto, maçonnerie, plomberie, froid et climatisation, sculpture, batik, couture, céramique ;
- dans la filière tertiaire : comptabilité, mécanographie, employé de banque, sténographie, dactylographie et correspondance, etc.

➤ L'enseignement technique

L'enseignement technique comporte un cursus de 3 ans qui débouche sur le baccalauréat technique dans les séries suivantes : filière industrielle : série F1 (mécanique), F2 (électronique), F3 (électrotechnique), F4 (génie civil), E (sciences et Technique), Ti/1 (Chaudronnerie et tuyauterie) ; filière tertiaire commerciale : série G1 (Technique administratives), G2 (Techniques quantitatives de gestion), G3 (techniques commerciales et comptabilité).

Les types d'établissement d'enseignement technique et professionnel sont :

- les collèges d'enseignement technique (CET) ;
- les lycées d'enseignement technique et professionnel (LETP) ;
- les centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP) ;
- le centre d'enseignement artisanal et artistique (CEAA) ;
- et les centres de formation technique et professionnelle (CFTP).

1.1.6.3- Enseignement supérieur

Au Togo, il existe deux Universités publiques (l'Université de Lomé et l'Université de Kara), une université privée (Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest), des écoles nationales et des établissements privés. Dans le système classique de formation, les formations d'une durée de deux ans conduisent à l'obtention du diplôme d'étude universitaire générale (DEUG). La licence est délivrée après une année d'étude post-DEUG, et la maîtrise après deux ans. Le diplôme d'ingénieur est délivré après cinq ans d'études et le titre de docteur après sept (médecine)/huit ans (doctorat unique). Après la maîtrise, les formations conduisant au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ou au diplôme d'études approfondies (DEA) ont généralement une durée d'un an et celles conduisant au doctorat ont généralement une durée de trois ans. Bref, les diplômes préparés dans le système classique sont les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS), le Diplôme d'Etude Universitaire Général (DEUG), la Licence, la Maîtrise, le Diplôme d'Etude Supérieur Spécialisé (DESS), le Diplôme d'Etude, Approfondies (DEA), le Doctorat. Dans le nouveau système d'enseignement, les diplômes préparés sont la Licence, le Master, et le Doctorat. En effet, le système éducatif togolais a effectué une réforme dans l'enseignement supérieur ayant conduit à la mise en place du système d'enseignement LMD (Licence, Master, Doctorat) qui a été institué par un décret présidentiel en 2008 (Décret 2008-066/PR du 21 juillet 2008).

L'année scolaire est répartie officiellement sur trois trimestres. Dans les enseignements primaires et secondaires, les trois trimestres totalisent 40 semaines. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'année académique est divisée en deux semestres de douze semaines chacun, soit au total vingt-quatre semaines dans l'année.

1.1.7- Système d'évaluation

1.1.7.1- Système d'évaluation dans l'enseignement primaire

L'évaluation dans l'enseignement primaire se fait à la fin de chaque trimestre (trois trimestres). Les examens des premiers et deuxièmes trimestres préparent à l'examen du troisième trimestre qui est l'examen du passage. La note requise pour la réussite est 5/10 à l'examen du troisième semestre (On ne fait pas de sommation des moyennes obtenues aux semestres 1 et 2).

1.1.7.2- Système d'évaluation au premier et au second cycle du secondaire

Au niveau du premier cycle du secondaire (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), l'évaluation se fait à la fin de chaque trimestre. Un cumul des notes est fait à cet effet suite aux devoirs, interrogations écrites ou orales, exposés et devoirs surveillés. En fin d'année, une moyenne des évaluations

trimestrielles est réalisée. Une moyenne supérieure ou égale à dix sur vingt permet de passer d'une classe à une autre. Après l'admission au BEPC, les élèves sont autorisés à passer en classe de seconde dans les lycées. L'évaluation se fait de la même manière, dans les mêmes conditions au second cycle du secondaire que dans le premier, seulement qu'elles peuvent être trimestrielles ou semestrielles. Au Togo, les élèves de la classe de première sont soumis à un examen dénommé « examen du probatoire » (ou baccalauréat première partie) avant d'accéder à la classe de terminale. Le baccalauréat deuxième partie (BAC2) organisé par l'office du baccalauréat, marque la fin de la classe de terminale et constitue le premier diplôme universitaire.

1.1.7.3- Système d'évaluation au niveau de l'enseignement supérieur (Université)

Le modèle de l'enseignement dans les universités publiques est dominé par une culture de masse.

➤ Evaluation dans le système classique

Dans le système classique, les évaluations se font en deux sessions : la première session sanctionnée par des devoirs et un examen dans toutes les matières. Une moyenne arithmétique est faite pour chaque étudiant. L'étudiant ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à dix sur vingt (10/20) passe en année supérieure tandis que l'étudiant ayant obtenu une moyenne inférieure à dix sur vingt (10/20) repasse l'examen à la deuxième session dans les matières dans lesquelles il n'a pu obtenir la moyenne. A la deuxième session, la moyenne arithmétique est encore faite pour décider de la réussite de l'étudiant.

➤ Evaluation dans le système LMD

Avec le nouveau système d'enseignement LMD, l'étudiant est évalué sur les deux semestres de l'année et doit valider les unités d'enseignement que l'institution lui présente. Des devoirs sont organisés ainsi que les examens de fin de semestre dans chaque unité d'enseignement au cours des deux semestres. Une moyenne arithmétique est faite dans chaque unité d'enseignement. Pour valider une unité d'enseignement, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 10/20. Après avoir validé une unité d'enseignement, l'étudiant capitalise un certain nombre de crédits. Pour un semestre, il doit capitaliser 30 crédits, en deux semestres 60 crédits et pour avoir la licence, il doit passer 6 semestres, ce qui équivaut à un total de 180 crédits pour toute la licence (3 ans).

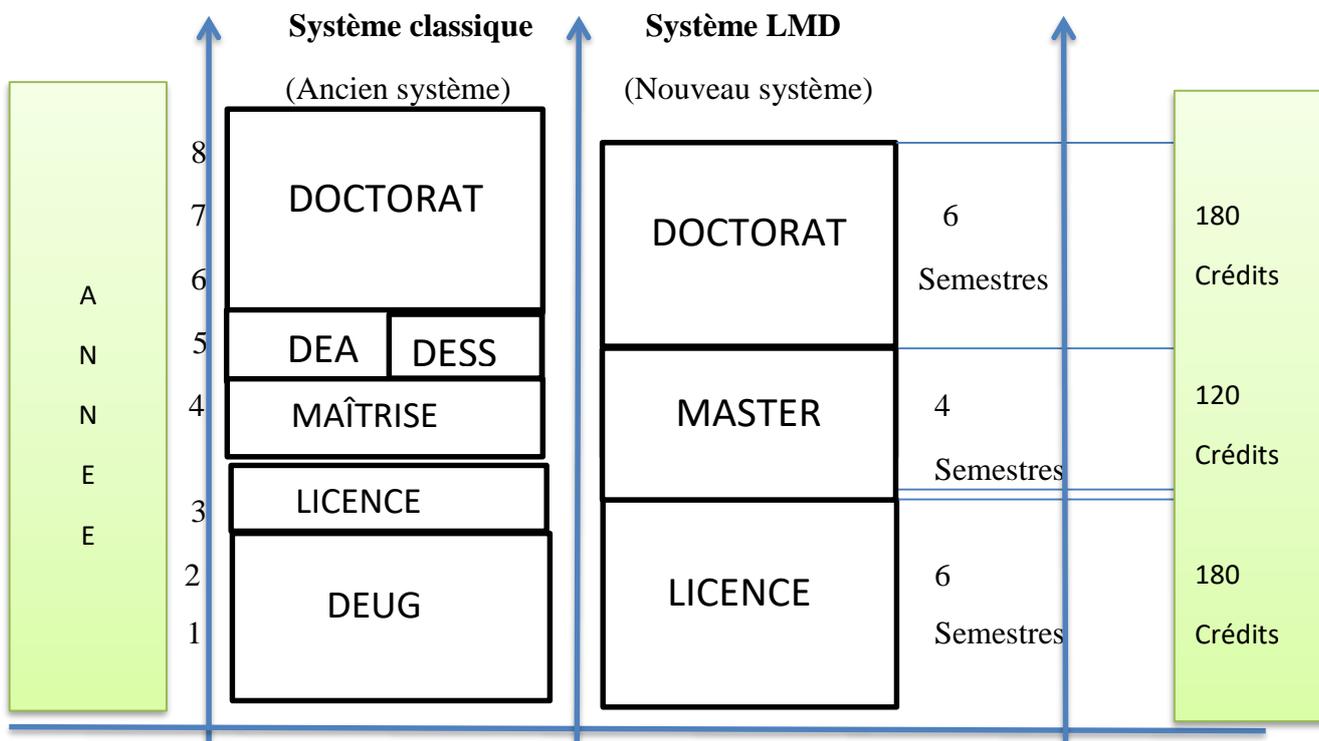


Figure 1 : Schéma comparatif du système LMD et du Système classique

1.1.8- Alphabétisation et éducation non formelle

L'enseignement général, technique et la formation professionnelle constituent l'école ou le mode formel de l'éducation. Ce mode **formel** est largement dominant partout. Toutefois, à côté de celui-ci, il existe toujours le mode non-formel de l'éducation qui comprend l'alphabétisation.

Au Togo, ce secteur est nommé officiellement *l'alphabétisation et l'éducation non formelle*. Cette alphabétisation est assurée dans des centres relevant en grande majorité du secteur confessionnel et privé, voire familial. Les diplômes sont souvent organisés sous la supervision de l'Etat.

L'enseignement technique et professionnel offre également des **formations non formelles (apprentissage professionnel)** dans diverses branches sanctionnées par le CFA (Certificat de Fin d'Apprentissage) et **des formations en système dual et coopératif** ou en alternance qui conduisent au CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). Les spécialités sont : la coiffure, la couture, la mécanique, l'hôtellerie, la restauration, la pâtisserie, la menuiserie, la maçonnerie, l'électricité, le froid, la climatisation, la peinture, la cordonnerie, etc.

L'apprentissage est organisé par les associations professionnelles sous la supervision de l'Etat (3 ou 4 ans). Les diplômes sont délivrés par l'Etat.

1.1.9- Organisation administrative

Sur le plan administratif, le secteur de l'éducation et de l'enseignement au Togo est géré au niveau national par six ministères :

- le Ministère chargé des enseignements primaire et secondaire;
- le Ministère chargé de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle ;
- le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le Ministère chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- le Ministère chargé de l'instruction civique ;
- le Ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Les ministères sont structurés en cabinet du ministre, en secrétariat général, puis des directions centrales ou générales, des directions de base et des services techniques. Il existe également dans les ministères chargés de l'éducation, les directions des différents niveaux d'enseignement, les directions des examens et concours, les directions de la planification et de la prospective, les directions des ressources humaines, etc. Au niveau régional, on note pour l'enseignement général, les directions régionales de l'éducation ainsi que les inspections d'enseignement préscolaire et primaire et celles d'enseignement secondaire. Pour l'enseignement technique, on note 6 inspections : Lomé, Sokodé, Kara, Kpalimé, Aného et Atakpamé. Au niveau des établissements, l'encadrement est assuré par les directeurs (cours primaires et collèges) et par les proviseurs et les censeurs (au Lycée).

¹Notons que certains établissements de formation relèvent d'autres ministères :

- l'Ecole Nationale de Formation Sociale dépend du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation ;
- l'Ecole Nationale d'Administration dépend du Ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale ;
- l'Institut National de la Formation Agricole de Tové et l'Institut de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD-aquaculture d'Elavagnon) sont sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique ;
- le collège militaire et l'Ecole de Formation des Officiers des Forces Armées Togolaises sont sous la tutelle du Ministère de la Défense et des anciens combattants.

Il existe également des écoles spécialisées tels que : l'Institut Médico-Psycho-Pédagogique (enfants trisomiques) l'ENVOL, l'Ecole des sourds, sourds-muets (EPHATA), les écoles des handicapés visuels.

¹*L'organisation administrative de l'enseignement au Togo n'est pas encore décentralisée. Elle est juste déconcentrée. Le processus de décentralisation se poursuit. Les épreuves des examens du CEPD, du BEPC et du BAC sont organisées par l'Etat.*

1.1.10 -Financement

L'École nouvelle dispose des sources de financement internes et externes. En plus, depuis 2010, il existe un cadre partenarial signé entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour le financement dans le secteur de l'éducation dans le cadre de l'école pour tous (EPT).

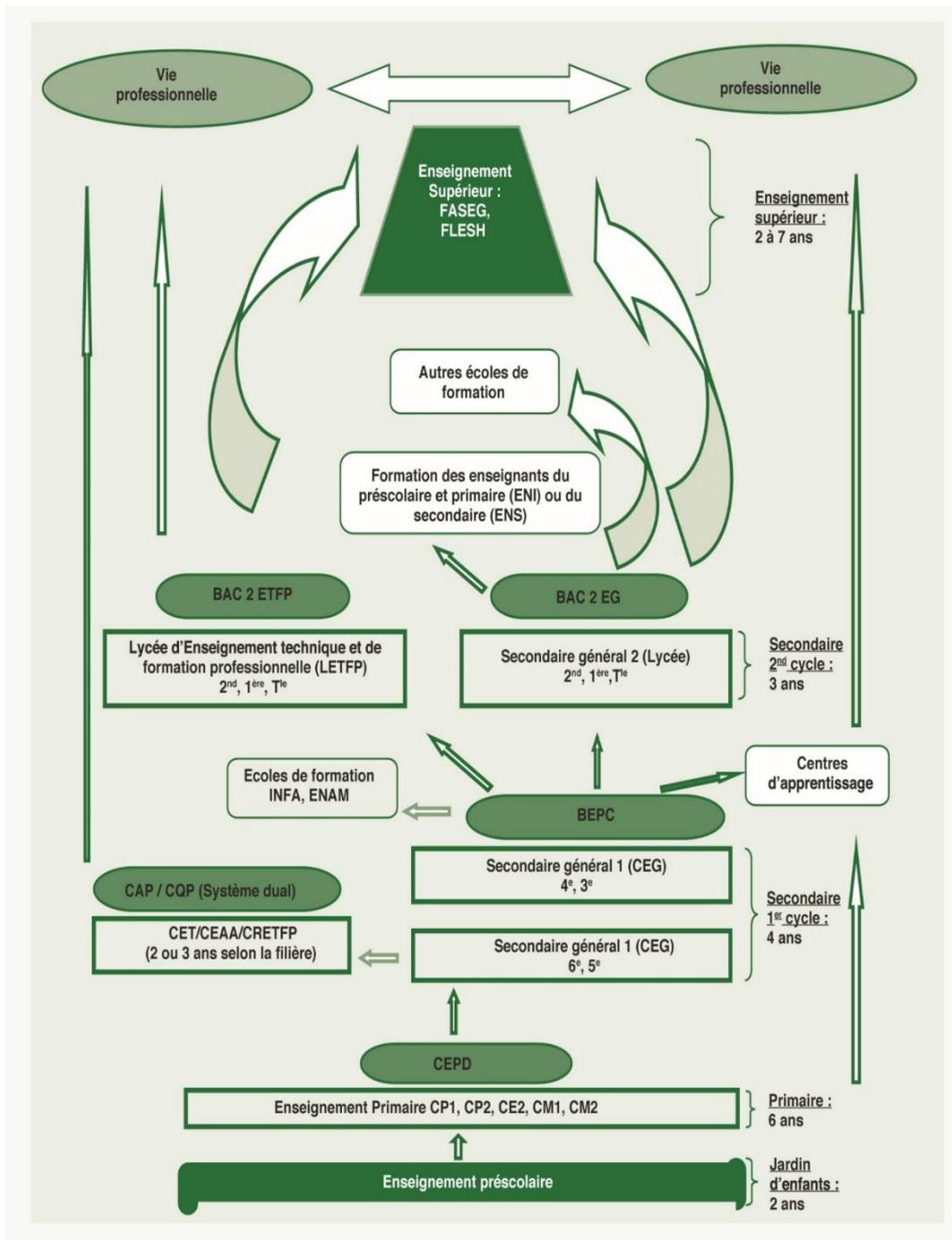
1.1.10.1- Sources internes

- Le gouvernement finance essentiellement l'éducation et assure l'investissement (mise en place des infrastructures) et le fonctionnement (salaires, électricité, eau, consommables...).
- Les ménages participent beaucoup au financement de l'éducation par le paiement des frais de scolarité, des cotisations parallèles, l'achat des fournitures scolaires, des uniformes, le transport des élèves, la participation au fonctionnement des établissements scolaires, etc.
- Les collectivités locales interviennent parfois dans la construction, la réparation d'infrastructure scolaire, la prise en charge des enseignants volontaires, l'achat de matériel didactique, etc.
- Les entreprises publiques, parapubliques et privées, les ONG nationales, etc.

1.1.10.2- Sources externes

Il s'agit de l'aide qu'apportent les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations internationales.

Les partenaires financiers sont entre autres l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale, le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), la Francophonie, l'UNESCO, la France, l'Allemagne, PLAN Togo, l'UNICEF, l'Agence Française de Développement, Handicap international, Aide et Action, etc., qui appuient l'État et les collectivités locales dans la construction des infrastructures scolaires, la formation du personnel, la dotation en matériel pédagogique, la prise en charge des enfants en situation difficile (handicapés, enfants démunis, enfants des rues, etc.) à travers divers projets. Exemple : Éduquer autrement, le Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI), Projet d'Appui à la Réforme des Collèges (PAREC), etc.



Sources : UNESCO ; Données mondiales de l'éducation, édition 2010-2011

Schéma résumant la structure du système éducatif au Togo

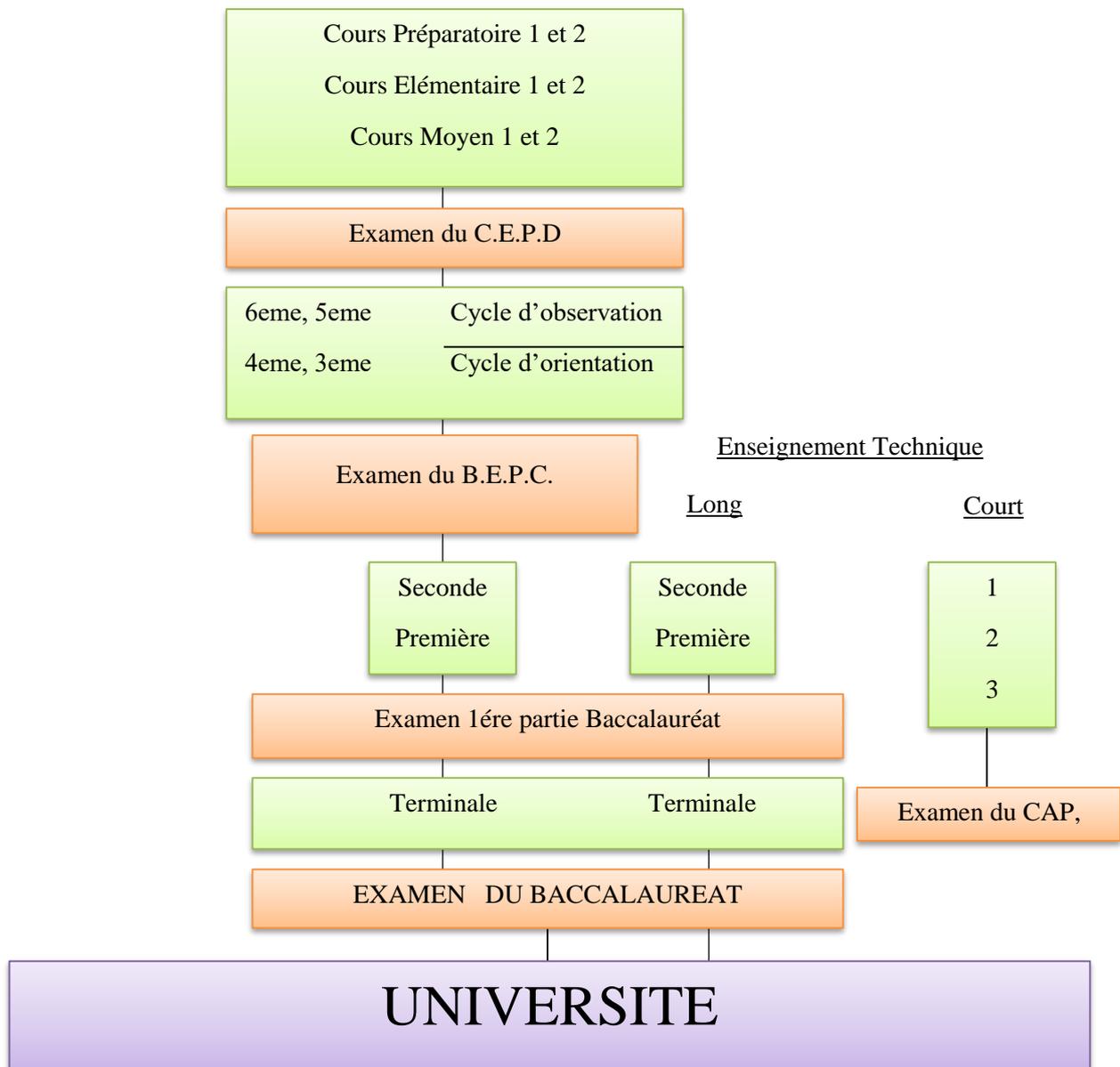


Figure 2 : Figure illustrant la structure du système éducatif togolais

Depuis l’accession du Togo à la souveraineté, le pays a accordé une place prépondérante au secteur de l’éducation en initiant et en mettant en œuvre une série de projets dont la principale est celle de 1975 qui se voit greffer d’autres ajustements notamment : le plan d’action national d’éducation pour tous d’août 1991, les déclarations de politique sectorielle de l’éducation et de la formation, adoptée en mai 1993, la politique nationale du secteur de l’éducation et de la formation (décembre 1998), le plan d’action national de l’éducation pour tous élaboré et adopté en 2005, ainsi que le plan sectoriel de l’éducation (PSE) adopté en mars 2010 qui pilote aujourd’hui le système éducatif au Togo.

1.2- Adéquation du système éducatif au marché de l'emploi et aux besoins des populations

Une analyse du système éducatif togolais montre plusieurs dysfonctionnements. En effet, on note un problème d'organisation du système éducatif et une quasi absence de coordination entre les ministères en charge des différents niveaux d'éducation. Par ailleurs, les effectifs des étudiants dans les universités surtout publiques, croissent de manière exponentielle.

Tableau 1 : Effectif des étudiants de l'Université de Kara de 2009 à 2018

| Université de Kara | |
|--------------------|----------|
| Année | effectif |
| 2009-2010 | 9 930 |
| 2010-2011 | 10 779 |
| 2011-2012 | 12 898 |
| 2012-2013 | 12 983 |
| 2013-2014 | 11 946 |
| 2014-2015 | 11 935 |
| 2015-2016 | 14 405 |
| 2016-2017 | 15 989 |
| 2017-2018 | 17 557 |

Source : Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS-UK, 2020)

Tableau 2 : Effectif des étudiants de l'Université de Lomé de 2009 à 2018

| Université de Lomé | |
|--------------------|----------|
| Année | Effectif |
| 2009-2010 | 41 460 |
| 2010-2011 | 44 062 |
| 2011-2012 | 47 851 |
| 2012-2013 | 43 824 |
| 2013-2014 | 42 228 |
| 2014-2015 | 44 545 |
| 2015-2016 | 50 477 |
| 2016-2017 | 52 049 |
| 2017-2018 | 54 077 |

Source : Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS-UL, 2020)

L'enseignement technique et professionnel a un rôle important à jouer dans l'insertion de la jeunesse sur le marché du travail. Cependant, il est faiblement développé. Toutefois, il ne semble pas répondre aux besoins du marché et il est caractérisé par une prolifération anarchique des établissements privés parfois sans suivi ni contrôle. A ces difficultés et contraintes, s'ajoutent d'autres facteurs notamment la forte pression due à la croissance démographique, l'insuffisance d'enseignants/formateurs, le manque de matériels didactiques, de manuels scolaires, de postes de travail, d'infrastructures éducatives etc. Par ailleurs, l'éducation et la

formation ont une efficacité externe limitée. Elles ne préparent pas au mieux les jeunes sortant des formations à affronter un marché de l'emploi exigeant et évolutif. On note également une absence de passerelles entre les différents niveaux et types d'enseignement. L'enseignement technique demeure un enseignement marginal si l'on compare son effectif à celui de l'enseignement général (à peine 6% des élèves tous degrés confondus) suivant les données du document de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (INSEED, 2016).

L'enseignement supérieur souffre d'une inadéquation du nombre des formés aux besoins réels de développement social et économique du pays. En effet, le système LMD qui devrait être une solution à la professionnalisation de l'enseignement supérieur de par ses objectifs (un sujet à même de persévérer tout au long de son parcours en gardant une vision claire et réaliste de l'issue de sa formation : l'insertion professionnelle dans les meilleures conditions possibles, bref un sujet autonome), connaît de sérieuses difficultés dans sa mise en œuvre.

La question d'emploi et d'insertion des jeunes est devenue une préoccupation majeure des autorités. De l'analyse de QUIBB 2015, il ressort que le chômage touche 3,4% de la population active. Selon les milieux de résidence, le taux de chômage est plus que le quadruple en milieu urbain 6,2% qu'en milieu rural 1,3%. En 2015, le taux d'activité pour l'ensemble du pays s'établit à 76,8% dont 71,7% sont pleinement occupés et 24,9% sont sous-employés. Notons que le taux d'activité est un indicateur de mesure du niveau de participation de la population en âge de travailler à l'activité économique selon le BIT (15 à 64 ans). Il est donc le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. La population active est composée des personnes pleinement occupées, sous occupées et des chômeurs. Par ailleurs, l'enquête de suivi professionnel au Togo (2019) révèle qu'au niveau de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP), un niveau de chômage élevé pour les sujets ayant obtenu un baccalauréat industriel. En outre, selon la même enquête, les diplômés de l'enseignement supérieur présentent une forte propension à s'orienter vers le tertiaire (91,1% des diplômés ne trouvent à s'employer que dans ce secteur).

Le rapport de la deuxième enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques (2016) dresse un bilan sur le marché du travail Togolais. L'objectif de cette enquête était de présenter un résumé sur les tendances générales du marché du travail des jeunes au Togo en utilisant les données de l'enquête sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA). Les principaux résultats de l'ETVA montrent entre autres que :

- *la majorité des étudiants au Togo ont déclaré qu'ils aimeraient travailler dans des professions intellectuelles et scientifiques (55,2%) ou dans des professions intermédiaires (14,1%) dans le futur. Cependant, sur le marché du travail actuel on observe seulement 4,2% des jeunes qui ont un emploi dans ces deux types d'occupations désirés par les jeunes étudiants. De plus, 65,8% des jeunes étudiants aimeraient travailler pour le secteur public. Il est difficile à croire que le secteur public aurait la capacité d'absorber un tel nombre de jeunes diplômés. Ceci signale une inadéquation éventuelle entre l'offre et la demande sur le marché du travail ;*
- *la sous-utilisation de la main d'œuvre des jeunes au Togo était de 66,2% en 2014. Ce taux se compose de 40,5% de jeunes ayant un emploi irrégulier (constitué de travailleurs ayant un contrat d'une durée inférieur à 12 mois, de travailleurs à leur*

propre compte et de travailleurs familiaux), 9,3% de chômeurs, et 16,3% d'inactifs hors du système éducatif ;

- *le taux de chômage des jeunes a légèrement baissé, passant de 16,8% en 2012 à 14,9% en 2014 ;*
- *la durée du chômage des jeunes est longue au Togo, puisque 46,4% des chômeurs ont passé plus d'un an au chômage en 2014.*

Selon le rapport relatif à la Politique Nationale de l'Emploi (PNE, 2014), on peut dresser un certain bilan sur le marché du travail Togolais :

- un chômage de l'ordre de 6,5% au plan national, mais qui est principalement urbain (10,0% pour Lomé) en 2011 et surtout un sous-emploi massif estimé à 22,8% en 2011;
- un déséquilibre prononcé entre la demande et l'offre d'emploi;
- des difficultés d'insertion des jeunes au fur et à mesure qu'ils atteignent des niveaux d'éducation/formation plus élevés. Les formés de l'enseignement professionnel et du supérieur se retrouvent plus au chômage que les jeunes moins formés. De plus, les sortants de ces niveaux de formation se retrouvent à plus de 25% dans l'informel où ils n'avaient pas besoin d'atteindre ce niveau de scolarisation pour y exercer étant donné que ceux qui sont analphabètes y exercent « adéquatement » à 95%. C'est l'indice d'une inadéquation entre la formation et l'emploi.
- quel que soit le niveau minimum exigé pour l'offre d'emploi ou de stage, la proportion des non recrutés dépasse 90% des candidats.
- les demandeurs d'emploi sont insuffisamment préparés pour accéder facilement à l'emploi et s'insérer dans la vie active, de sorte qu'il faut agir sur leur employabilité en termes de qualification complémentaire adéquate et sur l'émergence et le développement d'un esprit entrepreneurial.

Selon le rapport de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2013 (République Togolaise, 2013), on peut citer au nombre des problèmes relatifs à l'emploi togolais :

- l'inadéquation emploi/formation qui est sans aucun doute l'un des plus grands problèmes des jeunes en quête d'emploi même s'il existe des initiatives de l'Etat pour développer l'employabilité à partir des programmes, notamment le Programme de volontariat national au Togo (PROVONAT) et le programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) ;
- le dispositif de la formation qui devrait apporter une réponse adéquate au problème de faible employabilité des primo demandeurs d'emplois est dans une situation préoccupante même si des débuts de solution transparaissent dans le Plan Sectoriel de l'Education (PSE 2010-2020). Au niveau des jeunes créateurs d'entreprise, les problèmes structurels se posent tels que le manque de financement et/ou un accès difficile au crédit avec des taux d'intérêt élevés ; le manque d'accompagnement pendant les premières années de vie de l'entreprise ; les contraintes fiscales dues au système de taxation ; et le faible accès aux nouvelles technologies (TIC) (Atitsogbe, Mama, Sovet, Pari, & Rossier, 2019 ; Pari, Kazimna, & Amedjrovi, 2018).

La situation de l'emploi au Togo reste préoccupante. En effet, le système éducatif peine toujours à assurer l'adéquation formation - emploi. De plus la forte croissance démographique accélère également l'afflux des jeunes sur le marché du travail. Par ailleurs, le sous-emploi rural, les activités informelles urbaines, le chômage, composent le paysage de l'emploi au Togo.

II- Description du système d'orientation scolaire et professionnelle togolais et son adéquation au marché de l'emploi et aux besoins des populations

2.1- Description du système d'orientation scolaire et professionnelle togolais

La réussite scolaire est pour une large part dépendante de l'orientation scolaire de l'élève. En effet, l'orientation et la réussite scolaire s'inscrivent d'abord dans une relation d'interdépendance, l'orientation étant à la fois cause et conséquence de la réussite scolaire.

Déjà en 1970, l'UNESCO définissait l'orientation comme le processus qui consiste à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses propres caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir la société et l'épanouissement de sa personnalité.

2.1.1 Historique de l'orientation scolaire au Togo

L'état togolais a décidé de créer le service de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (OSP) en 1961. Ce service était connu sous le nom de BUS (Bureau Universitaire des Statistiques) et était placé sous la tutelle des ministères de l'éducation nationale, du tourisme et du plan. En 1970, le BUS prend le nom de Direction de la Documentation, de l'Information, de l'Orientation scolaire, Universitaire et Professionnelle (DDIOSUP). La réforme de 1975 a précipité la formation des premiers conseillers d'orientation par la création d'un centre de formation en 1976 à l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) de l'Université du Bénin (actuelle Université de Lomé), où fut formés les premiers conseillers d'orientation.

Le 21 juin 1980, un arrêté ministériel portant réorganisation de la DDIOSUP désormais sous la dénomination de la Direction de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (DOSP) est pris.

En 2004, suite au départ des derniers conseillers d'orientation à la retraite, la DOSP est réduite à une division de la Direction de l'Enseignement Secondaire de l'Information et de l'Orientation (DESIO). A partir de cette période, les activités d'orientation scolaire et professionnelle sont restées en veilleuses.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant réorganisation interne du Ministère des Enseignements Primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, en son article 104, le Centre National d'Information et d'Orientation Scolaires et Professionnelles (CNIOSP) a vu le jour pour pallier ce problème. L'objectif de ce centre est essentiellement de permettre à l'adolescent d'effectuer le passage du monde scolaire de l'enfance (sa réalité quotidienne) au monde du travail des adultes en explorant de nouveaux rapports entre le possible et le réel.

Avec l'ouverture du CNIOSP, les activités effectives en matières d'orientation n'étaient pas proprement débutées et se résument à un entretien avec les bénéficiaires, qui porte sur les différents parcours existant dans l'enseignement Général, en particulier, par l'éveil de leur attention sur les filières et les conditions d'accès à différents parcours, aux écoles et facultés des Universités. Le centre a également opté pour « l'éducation à l'orientation ». Ce concept consiste à donner des notions sur les différents parcours d'études, ainsi que les informations sur les différents métiers aux individus scolarisés et aux personnes voulant faire carrière dans le secteur informel. L'objectif est de permettre à l'apprenant d'avoir les informations nécessaires pour un meilleur choix qui soit en adéquation avec sa personnalité.

Depuis 2010, le fonctionnement de ce service repose sur un nombre très limité de conseillers d'orientation devant relever le défi en matière d'information et d'orientation. Il est à reconnaître qu'actuellement, les prestations des conseillers d'orientation de ce centre n'arrivent pas à atteindre les apprenants de toute l'étendue du territoire togolais. Les activités du CNIOSP restent focalisées sur les établissements de la capital, Lomé.

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre des conseillers d'orientation après la réforme de 1975.

Tableau 3 : Nombre de conseillers d'orientation (CO) de 1976 à 2020 (devant accompagner la réforme de 1975)

| Nombre de Conseiller d'orientation formellement recrutés | | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Année | 1976 – 1997 | 1997 – 2000 | 2001 – 2003 | 2004 – 2005 | 2006 – 2011 | 2012 – 2015 | 2016 – 2020 |
| Nbre de CO | 35 | 15 | 4 | 1 | 1 | 3 | 7 |

Comme signalé précédemment, le tableau ci-dessus montre que le nombre de conseillers d'orientation recrutés après la réforme a diminué progressivement au cours des années. En effet, cette diminution notable d'effectif entre 2004 et 2011 est due à leur admission progressive à la retraite sans la formation et le recrutement de la relève. Aucun recrutement proprement dit n'a été fait pour renforcer l'équipe. Le manque de personnel fait pencher pour une gestion des flux : les notes scolaires deviennent les seuls indicateurs pris en considération lors de l'orientation ainsi que le recrutement des enseignants. Ainsi, le système éducatif togolais a des difficultés à mettre en œuvre un accompagnement individualisé au bénéfice des apprenants comme l'a prévu la réforme de 1975.

Aussi, ce centre qui devrait donner les informations nécessaires aux apprenants, ne dispose-t-il pas une plate-forme d'information pour les usagers.

Le centre national d'Information et d'Orientation Scolaire et Professionnelle est chargé d'impulser, de mettre en œuvre, de contrôler et d'évaluer la politique de l'information et de l'Orientation Scolaires et Professionnelles au Togo. A ce titre, il :

- coordonne l'action de tous les centres régionaux d'information et d'orientation scolaires et professionnelles du territoire national ;

- abrite le centre régional d'information et d'orientation scolaire de la région Golfe et de Lomé commune ; assure la collecte, le traitement et la diffusion de toute les informations relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- conduit des enquêtes et études liées à la pratique de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- assure l'évaluation continue et globale de l'élève ;
- participe à l'évaluation du système éducatif.

Le CNIOSP comprend deux divisions :

- La division de l'Information et de la documentation,

Cette division est chargée d'animer, de coordonner et d'évaluer les activités d'orientation. Elle est également chargée de collecter, de traiter et de mettre à la disposition du public la documentation sur les enseignements et les formations professionnelles de tous ordres et de tous les niveaux.

- La division de la production

Cette division est chargée de procéder à des enquêtes ayant pour objet l'élaboration de monographie scolaires et professionnelles. Ainsi, elle assure la collecte des données statistiques sur les enseignements, les emplois et les professions et a également pour tâche d'élaborer des monographies scolaires et professionnelles. La division de la production comprend deux sections : la section enquêtes et la section diffusion et publication

2.1.2 - Paliers d'orientation

Au Togo, en matière d'orientation scolaire et professionnelle, il existe trois niveaux ou paliers.

- Les cycles d'observations (6^{ème} et 5^{ème}) :

A ces niveaux de l'enseignement, l'on essaie de voir les talents, les aptitudes, les compétences de l'enfant qui émergent dans les différentes matières. A cette phase se dessine le goût, la motivation, l'intérêt de l'élève par rapport à certaines matières qui lui sont dispensées, d'où la notion de cycle d'observation. A cette étape de la scolarisation, les éducateurs, les enseignants, les parents ont le devoir de déceler ce en quoi l'enfant porte son intérêt par l'observation.

- Les cycles d'orientation (4^{ème}, 3^{ème})

Le système éducatif togolais prévoit qu'en 4^{ème} et en 3^{ème}, les aptitudes, les compétences, les talents, les intérêts découverts chez l'enfant dans le cycle d'observation soient protégés, consolidés et renforcés par les éducateurs, enseignants et les parents ; ceci en vue de l'orientation vers une série d'étude qui soit en adéquation avec les compétences décelées, tout en tenant compte du goût, de l'intérêt et de la motivation chez l'enfant. Après l'examen du BEPC qui sanctionne la fin de la classe de 3^{ème}, s'ouvre un moment où le « choix » de la série d'étude semble être déterminant pour l'avenir professionnel de l'élève. L'objectif de l'orientation de l'élève à ce niveau est de permettre à ce dernier de se projeter sur la voie de sa future profession. Le choix de la série d'étude par l'élève à cette étape devrait alors être opéré

avec beaucoup de délicatesse car, il balise la voie au futur métier. Une erreur à ce niveau est difficile à rattraper. Le système cesse alors pour la première fois de porter tous les élèves dans la même voie. En effet, il y a plusieurs séries ou options qui s'offrent aux élèves.

Dans le choix des filières de formation, il est important que l'élève s'informe sur le contexte national afin de connaître les domaines d'activités qui sont plus prometteurs et dont l'Etat accorde plus de priorité. Le choix de la série du baccalauréat (scientifique, économique et social, littéraire, technologique) se fait en fin de seconde ; le plus souvent en fonction des résultats scolaires. Les élèves doivent opérer des choix entre les séries d'enseignement :

- général : littérature (série A), scientifique (séries C et D) ;
- technique industrielle (séries E, F1, F2, F3, F4, Ti), technique administrative (série G1), technique de gestion (série, G2), technique commerciale (série G3) ; et
- des formations professionnelles (Institut National de Formation Agricole, Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Ecole Nationale de Formation Sociale, Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux, etc.).

Rappelons qu'après la classe de 3^{ème}, l'inspection renvoie les dossiers portant les établissements (Lycée) choisis par l'élève à la direction régionale de l'éducation. La direction régionale de l'éducation renvoie les dossiers au niveau des établissements demandés.

Au niveau des établissements, le censeur sous l'instruction du proviseur fait des affectations de série en tenant compte des notes obtenues dans les différentes matières. Au niveau de l'enseignement technique, le choix de la série incombe plus à l'élève.

- Au niveau du supérieur (orientation post-baccalauréat)

L'orientation au niveau universitaire post-baccalauréat constitue le troisième palier de l'orientation qui intervient après l'obtention du baccalauréat. Au niveau du supérieur (universités publiques), l'accès aux formations par les bacheliers passe soit par des concours (au niveau des écoles et instituts) soit par l'étude des dossiers pour certaines facultés, écoles et instituts. L'accès dans la majorité des facultés s'effectue sur affectation de parcours en tenant compte des notes obtenues au lycée, tout en considérant les matières dominantes dans chaque spécialité en fonction du baccalauréat obtenu, qui permet aux apprenants de concrétiser ou non leur projet professionnel. On y retrouve à l'université une diversité de formations.

Le choix de la spécialité au niveau des enseignements supérieurs dépend de la série du baccalauréat obtenu (scientifique, économique et social, littéraire, technologique), du niveau scolaire (lorsque l'entrée est sélective) et de contraintes économique, sociologique et géographique. Il faut également retenir que l'orientation au Togo n'a pas un manuel de procédure formel pour la gestion des flux du système éducatif. L'effectif des étudiants devient de plus en plus important. Si cela est tout à fait vrai que l'enseignement supérieur est l'étape quasi déterminante vers l'accès à l'emploi, il n'en demeure pas moins que l'effectif à ce niveau d'étude au Togo constitue avec la même vitesse un handicap pour la prise de décision en termes de choix de parcours ou d'orientation. De 845 étudiants à son ouverture en 1970 -1971, l'effectif

est passé à 54077 en 2017-2018, à 58000 en 2018-2019 et atteint environ 67000 en 2019-2020 à l'université de Lomé.

Aussi la seconde Université publique du Togo (Université de Kara) à son ouverture en 2003-2004 comptait 1537 étudiants tandis qu'en 2017-2018 cet effectif a atteint environ 18000 étudiants. En dix ans, les deux Universités publiques du Togo (Université de Lomé et Université de Kara) ont connu une massification occasionnée par une demande sociale importante. Une question reste posée. Qu'en est-il de l'effectif des conseillers d'orientation au niveau universitaire au Togo ? Le dispositif d'orientation mise en place dans les Universités Togolaises de manière particulière présente un déficit en termes de personnel (Conseiller d'orientation). En effet, l'effectif des conseillers d'orientation ne suffit pas à accompagner la massification des effectifs d'étudiants de ces deux Universités. Ainsi, et par exemple l'Université de Lomé disposait de 2005 à 2010 d'un (1) seul conseiller d'orientation, soit un (1) conseiller pour 41460 étudiants en 2010.

A son ouverture en 2003 jusqu'en 2009, l'Université de Kara ne disposait d'aucun conseiller d'orientation alors que l'effectif atteignait déjà environ 7000 étudiants. Entre 2011 et 2015, l'effectif de conseillers d'orientation n'a pas connu de changement même si l'effectif des étudiants a pris un essor important avec un total de 44545 étudiants en 2015 à l'Université de Lomé. Quant à l'université de Kara, elle a connu un conseiller d'orientation entre 2010 et 2012, alors que l'effectif des étudiants est monté à 12898 soit 8,4 fois l'effectif à l'ouverture en 2004. Il est à noter qu'après 2012, l'Université de Kara n'a plus de conseiller d'orientation même si l'effectif des apprenants a atteint 15989 en 2016-2017, 17557 en 2017-2018 sans conseiller d'orientation même si cet effectif a atteint 18216 étudiants en cette ère du système LMD.

Quant à l'Université de Lomé, elle a continué de disposer des prestations d'un seul conseiller d'orientation avec 54077 étudiants en 2017-2018 et pour un effectif d'environ 66000 étudiants en 2019-2020. Plusieurs sont les bacheliers qui demandent à être assistés à chaque rentrée académique dans les Universités. Avec un manque cruel de conseillers à ce niveau supérieur. Les prestations du service d'orientation ne peuvent pas répondre aux attentes de ces derniers. Par exemple, environ 24000 bacheliers ont sollicité le dispositif d'orientation en très peu de temps (juste avant la rentrée). Ceci démontre à plus d'un titre l'insuffisance des conseillers d'orientation dans les Universités au Togo.

Dans les prestations des conseillers dans les universités/supérieures, l'on distingue aussi la réorientation. Elle consiste à porter une assistance à un étudiant qui veut changer son parcours d'étude. Dans ces conditions, l'étudiant a le devoir de consulter un conseiller d'orientation pour éviter des erreurs d'orientation. Compte tenu du nombre important d'étudiants qui sollicitent le service des conseillers (2000 environ en 2019-2020 à l'Université de Lomé), un seul conseiller ne pourra être en mesure de faire une bonne prestation.

En définitive, ce manque cruel de conseillers d'orientation a des répercussions sur l'orientation des apprenants des Universités /supérieures et sur le processus de changement de parcours (réorientation). Avec la multiplication des parcours en cette ère du système LMD, et aussi voulant parler d'une bonne orientation et de l'orientation tout le long de la vie qui s'impose aujourd'hui en matière d'orientation, l'Université au Togo ne s'est pas encore inscrite dans cette

dynamique pour accompagner les étudiants et par ricochet le système éducatif togolais. Considérant les autres établissements dans l'enseignement supérieur, il n'existe pas de service d'orientation approprié pouvant venir en aide aux apprenants dans le choix de leur parcours d'études. Le secteur de l'orientation est à revoir au Togo surtout dans les Universités où le nombre de conseillers d'orientation doit être considérablement rehaussé pour accompagner la massification qui s'impose (DAAS-UL, 2020 ; DAAS-UK, 2020).

2.2- Adéquation du système d'orientation scolaire et professionnelle togolais au marché de l'emploi et aux besoins des populations

Les études au Togo montrent un bilan d'une population en pleine croissance démographique. En effet, la population togolaise est estimée aujourd'hui à huit millions d'habitants, avec un taux de croissance annuelle de 2,6% (Nations Unies, 2018).

Par ailleurs l'analyse de l'état des lieux du système d'orientation scolaire et professionnelle montre un système éducatif fragilisé par un très faible nombre de conseillers d'orientation et le manque d'un manuel de procédure adéquat devant permettre d'orienter de manière appropriée les apprenants du système vers le marché de l'emploi.

Par conséquent, l'orientation scolaire et professionnelle dans le pays reste peu efficace. Un conseil d'orientation effectif et efficace suppose d'analyser les paramètres qui résultent de l'auto-évaluation et l'analyse des informations relatives aux carrières envisagées ou du moins aux profils professionnels envisageables pour chacun des enseignés. Cependant, on remarque qu'il n'y a que 7 conseillers d'orientation scolaire et professionnelle au CNIOSP (de nos jours) qui s'occupent d'une manière formelle de l'orientation dans l'éducation au Togo. Le service de conseiller d'orientation n'est pas en mesure d'accompagner les bénéficiaires potentiels d'une manière satisfaisante. Il n'arrive pas à maîtriser les flux entrants et sortants des apprenants.

Il faut noter également que l'orientation professionnelle est également assurée par l'Agence Nationale pour l'Emploi qui essaie de gérer les flux dans le monde professionnel. Elle a souligné que malgré le rang du Togo dans le doing business 2020, la culture entrepreneuriale tarde à gagner les mentalités des jeunes.

Conclusion

De la colonisation en passant par l'indépendance et après la réforme de 1975, beaucoup de mutations ont vu le jour dans le système éducatif togolais. Effectivement, suivant le développement du capital humain, des efforts ont été faits pour le développement économique d'une part et social d'autre part. S'agissant du système éducatif togolais, la première institutionnalisation du système éducatif fut celle de la colonisation allemande. Quant à la période de la colonisation française, elle est marquée essentiellement par l'école de village, et l'introduction du premier diplôme d'État dénommé Certificat d'Études Primaires (CEP). L'état togolais a pris son système éducatif en main après l'indépendance (1960) et a effectué la grande réforme de 1975 qui est supposée être désormais la formule devant piloter l'éducation au Togo.

Les principes et les objectifs généraux de cette réforme accordent en premier lieu une priorité à la démocratisation de l'enseignement et l'adaptation de l'école aux réalités du pays et son orientation vers une plus grande professionnalisation. Ainsi, le citoyen formé, devrait être équilibré, ouvert d'esprit et capable de s'adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d'initiative et apte à agir sur le milieu pour le transformer.

Après la réforme de 1975, l'on distinguera deux ordres d'enseignement : le public et le privé dans lesquels on trouve les niveaux d'enseignement. Cependant, à l'heure actuelle, il ne semble pas répondre aux besoins du marché de l'emploi et est caractérisé par une prolifération anarchique des établissements privés. A ces difficultés s'ajoutent les problèmes relatifs à l'orientation scolaire et professionnelle. En effet, l'orientation scolaire et professionnelle qui a été recadré par la réforme de 1975 connaît un ralentissement dans son fonctionnement vers la fin des années 80. Le service d'orientation a subi des mutations par plusieurs réorganisations qui ont abouti à la création du Centre National d'Information et d'Orientation Scolaire et Professionnel (CNIOSP). Mais le CNIOSP peine encore à remplir la mission qui lui est dévolue par un manque cruel de personnel. En conséquence, l'éducation et la formation au Togo ont une efficacité interne et externe très limitée. L'inadéquation emploi/formation est sans aucun doute, l'un des plus grands problèmes des jeunes en quête d'emploi. Même s'il existe des initiatives de l'Etat pour développer leur employabilité, le chômage touche 3,4% de la population active (QUIBB, 2015).

Références

- Assima-Kpatcha, E. Maguerat, Y. & Sebald, P. (2005). L'éducation sous domination coloniale. In N. L. Gayibor (Ed.). *Histoire des Togolais de 1884 à 1960* (pp. 101-157). Lomé : Press de l'Université de Lomé.
- Atitsogbe, K. A., Mama, P. N., Sovet, L., Pari, P., & Rossier, J. (2019). Perceived employability and entrepreneurial intentions across university students and job seekers in Togo: The effect of career adaptability and self-efficacy. *Frontiers in Psychology, 10*, 1-14. doi:10.3389/fpsyg.2019.00180
- Bureau international de l'éducation de l'UNESCO. (2010). *Données mondiales de l'éducation, édition 2010-2011-Togo*. UNESCO
- Direction des Affaires Académique et de la Sclolarité de l'Université de Lomé. (2020). *Annuaire statistique*. Université de Lomé, Lomé, Togo.
- Direction des Affaires Académiques de la Sclolarité de l'Université de Kara (2020). *Annuaire statistique*. Kara, Université de Kara
- Gayibor, N. L. (1997). *Le Togo sous domination coloniale (1984 à 1960)*. Lomé : Press de l'Université du Bénin.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economique et Démographique (INSEED) (2016). *Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE, 2013 – 2017)*. Lomé : INSEED.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques (INSEED) (2016). *Le rapport de la deuxième enquête sur la transition de l'école vers la vie active des jeunes hommes et femmes du Togo*. Lomé : INSEED.
- Komlan, A. M. (1981). *Les politiques Scolaires coloniales au Togo : 1984 – 1960*. Thèse de doctorat du troisième cycle des sciences de l'éducation, Université de Genève.
- Nations Unies. (2018). *World statistics pocketbook 2018 edition*. New York, USA: United Nations Publication.
- Pari, P., Kazimna, P. & Amedjrovi, A. (2018). Représentation sociale de l'entrepreneuriat chez les demandeurs d'emploi de Lomé. *Revue Africaine et Malgache de Recherche Scientifique, Nouvelle série, Sciences Humaines, 10*, 277–296.
- République Togolaise (1975). *Réforme de l'enseignement au Togo (forme abrégée)*, Ministère de l'Education Nationale, Lomé, Togo.
- République Togolaise (2010). *Plan Sectoriel de l'Education 2010-2020 : Maximiser la contribution de l'éducation au développement économique et social du Togo*, Lomé, Togo.
- République Togolaise (2013). *Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017)*, Lomé, Togo.

UNESCO (1970). *Rapport sur la place et le rôle de l'orientation et du conseil dans l'éducation permanente*. Bratislava, Slovaquie.

UNESCO (2010). *Données mondiales de l'éducation*. VII éd, Lomé, Togo.